

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-098/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain à Mr MO FARAH.

n° 2016-098/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
8 février 2016

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2016

Date du numéro
15 février 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 : **VU** La Loi n°171/AN/91/2ème L 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l' Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l' Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est attribué à Mr MO FARAH à titre gracieux une parcelle de terrain sise au lotissement Haramous Sud, lot 251bis d'une superficie de 1000 m² (Mille mètres carré).

Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un projet d'usage d'habitation.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 4

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH